



Colloque "Le malaise de l'expert psycho-juridique" - Liège, les 7 & 8 novembre 2002

Expertise et éthique : le danger d'abus de pouvoir

Dans notre dernier numéro, nous avons évoqué "Le malaise de l'expert psycho-juridique". Dans cet article, le Professeur Mormont revient, comme promis, sur la vigilance éthique accrue qu'impose l'expertise médicale ou psychologique.

L'expertise médicale ou psychologique est une situation particulière, en ce sens qu'elle déroge, de par sa finalité même, à la loi sur le secret professionnel et au principe général du respect de l'autonomie, de l'intimité, de la vie privée de chaque individu. Si l'expertisé a le droit de se soustraire à l'examen, l'expert lui a le devoir de rendre compte publiquement des faits qu'il découvre et des conclusions auxquelles il aboutit.

Cette situation de contrainte appelle à une vigilance éthique accrue car elle met en place des conditions dangereusement favorables à l'abus de pouvoir de l'expert sur l'expertisé.

Faits et observations

L'inquiétude manifestée ainsi ne repose pas sur des spéculations pessimistes voire simplement prudentes et préventives. Elle s'appuie sur des faits variés, de gravité inégale, concernant des aspects divers de la pratique expertale.

Ajoutons que notre réflexion ne porte pas sur les pratiques malhonnêtes qui, de par leur nature même, ne peuvent être appréciées en terme d'éthique. Nous n'envisagerons donc que des cas où les bonnes intentions initiales ne font pas défaut.

Pour le psychologue, pour le médecin, l'expertisé est un sujet dont le statut d'incriminé ou de victime - ce qui ne signifie ni qu'il est coupable dans le premier cas ni qu'il est innocent dans le second - devrait être sans incidence sur la manière de le recevoir, de le questionner, d'être en relation.

Les observations, directes et indirectes, d'attitudes contestables de la part d'experts ne manquent pas.

Les observations, directes et indirectes, d'attitudes contestables de la part d'experts ne manquent pas, pourtant : rendez-vous non respectés ou exagérément brefs ou inuti-

lement multipliés ; paternalisme autoritaire ; pressions et menaces ; critiques, mépris et disqualifications ne sont que des formes parmi d'autres de non-respect de l'individu parce qu'il est dans la position de l'expertisé.

Excès de méfiance contre-productif

Une raison - ou une rationalisation - de certaines de ces attitudes est la crainte d'être dupé par un expertisé manipulateur. Il y a le pré-jugé, au sens littéral du terme, que l'expertisé ou bien est de par sa personnalité même un simulateur ou bien a beaucoup d'intérêt à se montrer autrement qu'il n'est en réalité. Il serait d'ailleurs naïf de l'ignorer. Toutefois, l'excès de méfiance, l'incredulité systématique sont non seulement offensants pour la personne examinée mais au surplus se révèlent souvent contre-productifs du fait de l'éventuelle escalade des protagonistes en matière de stratégie de persuasion ou de discrédit. Avec en fin de compte, une suspicion généralisée obérant la crédibilité de toutes les informations recueillies.

Empiriquement, on sait que tel expert "n'âme pas" tel type d'incriminé, laisse transparaître ses implications idéologiques, voit avec tolérance tel genre de délit... On ne peut certes imaginer que l'expert soit détaché de son histoire, de ses références théoriques, de sa personnalité et de tout contre-transfert. Nul n'est à l'abri de ces biais. Mais alors qu'il est évidemment nécessaire d'en atténuer l'influence, d'en analyser les ressorts et d'en éviter les effets dommageables, il n'est pas rare que l'expert et/ou le consommateur d'expertise valorisent ces traits qui permettent des conclusions plus nettes, plus catégoriques et plus prévisibles.

Rôle du commanditaire

On pourrait poser ici toute la question du rôle du commanditaire de l'expertise sur le contenu de celle-ci.

D'un point de vue éthique, comment concevoir que l'étude d'un sujet donne des résultats différents selon qu'elle est demandée par le ministère public ou par la défense ? Par une compagnie d'assurances ou par l'assuré ? La fonction de l'un et de l'autre commanditaire n'étant pas identique, on peut comprendre que les informations qui leur sont respectivement utiles ne soient pas les mêmes et que, par conséquent, la mission de l'expert soit différente. Le sujet étudié, lui, reste le même et la difficulté pour l'expert est de ne pas s'engager dans la défense ou le réquisitoire, ce qui constituerait un dérapage évident. La tentation de se substituer au juge ou au jury en prenant position sur l'opportunité de punir, sur la nature de la sanction, à partir de la question banale sur la responsabilité est d'ailleurs fréquente.

La crédibilité du discours n'est jamais assimilable à une preuve ou à l'attestation d'une réalité.

Cette tendance peut prendre une autre forme qui consiste à donner un avis sur la réalité des faits incriminants. L'expert y est encouragé par certains magistrats qui, embarrassés par le manque de preuves, lui demandent de se prononcer sur la crédibilité d'un témoignage. La crédibilité du discours, qualité sans laquelle le mensonge serait impossible, n'est jamais assimilable à une preuve ou à l'attestation d'une réalité. L'expert ne peut se targuer d'une sagacité telle qu'elle révèle le vrai et, sur la base de cette prétention, orienter un jugement.

Risque de collusion

Un autre point délicat est celui de la collusion involontaire qui risque d'exister dans le petit monde de l'expertise entre des acteurs interdépendants qui, à force de se fréquenter, se découvrent des intérêts communs qui peuvent être en conflit avec ceux de l'expertisé : l'expert doit gagner sa vie et dé-

pend en cela des commanditaires, magistrats ou assureurs. Les commanditaires ont besoin des experts. Que les uns tendent à faire ce que les autres attendent d'eux et vice versa est humain, compréhensible, dangereux et, éthiquement, inacceptable. Une autre forme de collusion peut exister en raison des relations qui existent entre pairs. Le travail d'expert est exigeant, il entraîne des confrontations fréquentes ou critiques. Il impose la coexistence avec des collègues tantôt alliés tantôt adversaires. Cette convivialité forcée appelle à des concessions qui risquent d'influencer le contenu de l'expertise.

La question de la compétence technique de l'expert est également importante. On voit, dans un certain nombre de rapports d'expertises psychologiques ou psychiatriques, que des instruments sont utilisés de manière tout à fait inappropriée ou même ne soient pas analysés. On peut constater aussi que des instruments utiles et communs sont igno-

rés ou que des instruments non valides sont employés. Ces pratiques inadéquates au niveau technique ne sont pas acceptables d'un point de vue éthique.

Conclusion

Ce bref survol de quelques conditions dans lesquelles l'abus de pouvoir par l'expert est possible concerne des situations banales et des experts le plus souvent de bonne foi. La routine, les conflits d'intérêts, l'évolution des méthodes et des techniques, des théories et des hypothèses scientifiques doivent amener l'expert à se remettre en question régulièrement, à confronter son travail à celui de ses pairs, à s'engager dans une formation continue. Ce sont là probablement les meilleurs garants d'une pratique expertale aussi éthique que possible.

Pr C. Mormont

Service de Psychologie Clinique
Université de Liège - Sart-Tilman

03/04/03 - 05/04/03 - Liège

8ème Latini Dies

► Lieu :

Département des Sciences Cognitives - Thérapies Comportementales, Boulevard du Rectorat (B 33) - 4000 Liège

► Organisation :

Association pour l'Étude, la Modification et la Thérapie du Comportement • Association Francophone de Formation et de Recherche en Thérapie Comportementale et Cognitive • FAPSE - ULg - Département des Sciences Cognitives - Thérapies Comportementales

► Infos :

Mme M. Delvaux • Département des Sciences Cognitives - Thérapies Comportementales, Boulevard du Rectorat (B33) - 4000 Liège • T.04/366.23.83 ; F.04/366.28.08 • Email: Muriel.Delvaux@ulg.ac.be • <http://www.ulg.ac.be/aemtc> (Site AEMTC)

► Thèmes :

Tables rondes: la formation des thérapeutes et des pratiques TCC en pays latins. La recherche et de la transmission de l'information concernant les TCC en pays latins. Ateliers: TAG et TOC. TCC et médecine générale. Phobie sociale. Autisme et Spielberg. Thérapie de couple. Supervision des thérapies cognitives. Troubles alimentaires. Thérapie des troubles de la personnalité. TCC des troubles anxieux chez les enfants. Pharmacologie et psychothérapie. Symposiums: Troubles anxieux. TCC des adolescents. Techniques nouvelles en TCC. TCC et médecine générale. Le défit de l'intervention précoce dans les psychoses et les réponses CC. Douleur chronique. Anxiété et stress. *Esquemas precoces mal-adaptativos e disturbos de personalidad.*

► Orateurs :

e.a. O. Fontaine, J. Cottraux, Y. Simon, J.-P. Chabannes

Rectification

Schéma posologique Reminyl®

Dans le compte rendu de la réunion du 12 octobre de la Clinique de la Mémoire de l'ISPPC de Charleroi, publié dans le dernier numéro de L'agenda Psychiatrie (novembre 2002), la posologie progressive proposée pour la galantamine (Reminyl®) est: 2 x 4mg/jour - 2 x 8 mg/jour - 2 x 16 mg/jour.

Janssen-Cilag précise que pour le troisième palier, la dose recommandée est de 2 x 12 mg/jour. Le schéma progressif préconisé est donc 2 x 4mg/jour - 2 x 8 mg/jour - 2 x 12 mg/jour.